



10 mars 2017

(17-1416)

Page: 1/4

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La communication ci-après, reçue le 10 mars 2017, est distribuée à la demande de l'IICA.

Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). L'IICA souhaite présenter quelques mesures ou activités qui, selon lui, pourraient intéresser le Comité.

**1 TRAVAUX AXÉS SUR LE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION AUX INSTANCES
MULTILATÉRALES ET RÉGIONALES**

1.1 Codex Alimentarius

1.1. Participation à des sessions du Codex: Dans le cadre du "Programme d'aide à la participation des pays aux réunions du Codex Alimentarius", l'IICA a soutenu la participation de certains pays aux sessions suivantes de comités du Codex:

- a. vingt-troisième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments: soutien de la participation du Paraguay, de la Trinité-et-Tobago, du Pérou et de l'Équateur (du 16 au 20 octobre 2016, États-Unis);
- b. groupe de travail physique relatif aux travaux du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (RAM): soutien de la participation du Chili, du Costa Rica et de l'Équateur (du 29 novembre au 2 décembre 2016, Royaume-Uni);
- c. quarante-huitième session du Comité sur l'hygiène alimentaire: soutien de la participation du Chili, de l'Uruguay, de l'Équateur et de la Jamaïque (du 5 au 9 novembre 2016, États-Unis);
- d. vingtième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes: soutien de la participation de 13 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (du 21 au 25 novembre 2016, Chili);
- e. trente-huitième session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime: soutien de la participation du Chili, du Costa Rica, du Panama et du Paraguay (du 5 au 9 décembre 2016, Allemagne).

1.2. Outre ces réunions, la participation d'au moins quatre pays aux sessions des comités du Codex sur les contaminants dans les aliments, sur les additifs alimentaires et sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires bénéficiera d'un financement au premier semestre de 2017. Le soutien de la participation aux sessions du Codex vise à promouvoir une participation active des pays bénéficiant d'un financement et à consolider la place de la région du CCLAC dans le cadre de chaque session. Ces activités font l'objet d'un financement du Département de l'agriculture des États-Unis.

1.3. Atelier sur les limites maximales de résidus et le Codex: le 6 mars 2017, un atelier intitulé "Atelier sur les pesticides dans les Amériques: examen des questions commerciales et normatives" a été organisé à Quito (Équateur). Y ont participé 51 délégués de 18 pays, 2 organisations internationales, le Comité SPS et l'IICA. Les participants ont examiné les difficultés et les possibilités existantes dans le domaine des limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides dans les produits alimentaires dans le cadre du commerce international et les points de vue sur la prochaine session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR), qui sera organisée en Chine.

1.4. Cet atelier a donné aux experts des domaines de la réglementation et du commerce l'occasion de débattre des sujets suivants:

- a. les normes commerciales internationales relatives aux LMR pour les pesticides;
- b. les meilleures pratiques réglementaires de plusieurs pays;
- c. les projets d'harmonisation des LMR dans la région;
- d. les difficultés rencontrées pour la définition de LMR pour les cultures secondaires; et
- e. d'autres questions émergentes au sein du CCPR, comme le regroupement des cultures.

Cette activité a été parrainée par le Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada, qui y a participé activement.

1.5. Colloque du Codex: du 6 au 9 mars 2017, un colloque du Codex s'est tenu à Quito (Équateur). Cette activité a attiré près de 75 participants de 23 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que l'Inde. Ce colloque avait pour objectif d'encourager l'analyse des thèmes inscrits à l'ordre du jour de trois sessions du Codex (contaminants dans les aliments, additifs alimentaires et résidus de pesticides) qui auront lieu prochainement et de définir des domaines d'intérêt commun pour les participants. Le Département de l'agriculture des États-Unis et le Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada ont parrainé cette activité et y ont participé activement.

1.6. Programme de jumelage: ce programme a été mis en place pour répondre à la nécessité de tirer parti des capacités et des expériences déjà acquises par les pays des Amériques et de favoriser le développement de capacités dans les pays bénéficiaires en ce qui concerne le Codex Alimentarius. En 2016, l'IICA a financé cinq projets dans le cadre de ce programme, dans les pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Bolivie, Chili, Dominique, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie et Grenade. Les nouveaux projets qui bénéficieront d'un financement en 2017 sont en cours de sélection. Cette activité bénéficie de financements du Département de l'agriculture des États-Unis.

2 APPUI AU RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL, TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

2.1. **Soutien des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) au forum des Caraïbes pour la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE): mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS):** Ce projet a été mis en œuvre par l'IICA grâce à des ressources financières apportées par l'Union européenne et sera achevé à la fin de mars 2017. Afin de favoriser la mise à jour et l'harmonisation du cadre législatif en vigueur dans la région, des modèles de lois, de protocoles, de mesures et de directives ont été élaborés dans les domaines de la préservation des végétaux et de la santé des animaux, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la pêche. Ces trois modèles (préservation des végétaux, santé animale et sécurité sanitaire des produits alimentaires) ont été transmis au Secrétariat de la CARICOM et mis à la disposition des pays pour les aider dans le processus de mise à jour. Ils ont rendu possible un certain degré d'harmonisation du cadre législatif dans le domaine sanitaire et phytosanitaire dans toute la région. Cinq pays ont bénéficié d'un soutien pour mettre à jour leur législation existante (Bahamas, Barbade, Haïti, République dominicaine et Trinité-et-Tobago).

2.2. Des mécanismes nationaux de coordination ont été élaborés pour dix pays, ainsi qu'un mécanisme régional de renforcement de la coordination entre les groupes et agences régionaux s'occupant de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les mécanismes élaborés permettent une approche plus intégrée et complète de la coordination et favoriseront au

bout du compte l'efficacité et la cohérence de la coordination des systèmes de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires aux niveaux national et régional. Afin de soutenir l'application du mécanisme de coordination régionale, une aide a été apportée pour renforcer les entités régionales compétentes en matière de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

2.3. Ainsi, une aide a été apportée aux ressortissants des États du CARIFORUM afin qu'ils puissent participer aux réunions internationales concernant les questions SPS (Codex, CIPV, OIE, Comité SPS). Grâce au soutien reçu, la représentation des Caraïbes dans ces réunions a progressé de 60%, ce qui a permis de sensibiliser davantage la région aux nouvelles questions liées au commerce international des produits alimentaires, ainsi que de faire mieux comprendre aux pays leurs droits et obligations en vertu des divers accords, conventions et protocoles sanitaires internationaux. En outre, les ressortissants des pays des Caraïbes ont eu un plus grand nombre d'occasions de participer aux divers comités et groupes de travail internationaux.

2.4. Les capacités de plus de 2 000 responsables de la réglementation et acteurs du secteur privé ont été renforcées dans des domaines importants des questions SPS, comme les diagnostics, la surveillance, les inspections, le système HACCP, la traçabilité, l'analyse des risques et la résistance aux antimicrobiens. En outre, 27 entités du secteur privé ont bénéficié d'une assistance technique directe pour la gestion et la traçabilité relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Plus de 50 outils de connaissance portant sur des questions essentielles de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires (vidéos, manuels, bulletins, affiches) ont été mis au point.

2.5. **Loi sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSMA):** Le 10 janvier, à San Salvador, le Bureau de l'IICA a dispensé à 27 participants, au total, un cours de l'Alliance pour le contrôle préventif de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui visait à former des représentants des secteurs public et privé et des milieux universitaires afin qu'ils deviennent des instructeurs principaux et des personnes qualifiées en matière de contrôles préventifs. Le même cours a également été dispensé le 21 février au Guatemala et le 7 mars en République dominicaine, et plus de 40 professionnels des 2 pays sont ainsi devenus instructeurs au terme de cette formation. Ces instructeurs formés récemment ont déjà commencé à organiser des ateliers de formation dans leurs pays d'origine.

2.6. **Bonnes pratiques agricoles:** Du 13 au 17 mars, le Bureau de l'IICA au Pérou a organisé à Lima un atelier sur les bonnes pratiques agricoles destiné à former des représentants des secteurs public et privé. Plus de 25 techniciens des 2 secteurs ont ainsi été formés pour renforcer la sécurité sanitaire des produits frais et fournir les orientations nécessaires pour la bonne mise en œuvre des normes applicables aux exportations vers les États-Unis.

2.7. **Forum virtuel sur l'analyse des risques dans les Amériques à l'intention des organisations internationales régionales s'occupant de santé agricole:** Conformément à la Résolution n° 502 du Conseil interaméricain de l'agriculture, un "Forum virtuel sur l'analyse des risques dans les Amériques à l'intention des organisations internationales régionales s'occupant de santé agricole" a été organisé le 12 décembre 2016.

2.8. Parmi les participants à la première session figuraient des représentants du COSAVE/CAS, du CVP/CAS, de l'OIRSA/CAC, de la CAHNSA/CARICOM, de la NAPPO, de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, des États-Unis et du Mexique. Les secrétariats du Comité SPS/de l'OMC, de l'OIE, de la CIPV et de l'IICA ont animé les différentes sessions prévues pour cette rencontre. Le Forum virtuel visait à définir l'état actuel de l'évaluation des risques comme point de référence, les difficultés et les limites, ainsi que les stratégies d'amélioration.

2.9. Les principales observations faites au cours du Forum virtuel ont été les suivantes:

- a. toutes les organisations régionales qui ont participé à cette manifestation connaissent l'Accord SPS de l'OMC et travaillent de façon compatible avec ce dernier, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des risques sur la base des données scientifiques disponibles;

- b. toutes les organisations régionales participent activement à des activités d'évaluation des risques; bien qu'elles aient des capacités différentes, chacune d'elles s'emploie avec son pays membre à examiner les questions prioritaires et à renforcer les capacités;
- c. les organismes internationaux sont activement impliqués dans des initiatives de développement des capacités concernant la mise en œuvre effective des normes relatives à la santé des animaux et à la préservation des végétaux, y compris l'évaluation des risques;
- d. en dépit des grandes capacités techniques dont disposent certaines parties des Amériques, des besoins et des lacunes importants existent encore. Il a été dit à maintes reprises que le manque de compétences et de ressources matérielles constitue une faiblesse à laquelle il faut remédier.

2.10. Application de l'instrument "Performance, vision et stratégie" (PVS) à la prévention et à la réponse aux urgences en matière de préservation des végétaux et séances de vision commune: Le 12 décembre, le Bureau de l'IICA à Santiago du Chili a organisé une séance de vision commune et l'équipe technique a présenté les résultats obtenus suite à l'application de cet outil. Divers secteurs intéressés directement ou indirectement par les travaux de la Division de la protection de l'agriculture et des forêts du Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG) étaient représentés, ce qui a permis le déroulement d'un dialogue ouvert, animé par l'IICA, sur les caractéristiques souhaitées de la capacité de réponse aux urgences phytosanitaires et sur les limites rencontrées, avec la définition de stratégies et de mesures possibles, identifiées comme nécessaires pour son renforcement.

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Santé agricole et sécurité sanitaire des produits alimentaires
<http://www.iica.int>
